

Tata : pourquoi l?interdiction de la culture de la pasteque est maintenue malgre les pluies

Tata : pourquoi l'interdiction de la culture de la pasteque est maintenue malgre les pluies Malgré les récentes précipitations enregistrées dans la province de Tata, les autorités maintiennent l'interdiction de cultiver la pastèque et d'autres cultures fortement consommatrices d'eau. Cette mesure, en vigueur depuis 2022 et reconduite en 2024, vise à préserver des ressources hydriques fragilisées par plusieurs années de sécheresse et par la surexploitation des nappes souterraines. La décision suscite la contestation d'agriculteurs de la commune d'Addis, qui dénoncent une mesure qu'ils jugent discriminatoire et insuffisamment fondée sur des données techniques. Ils soulignent notamment que certaines provinces voisines ne sont pas soumises aux mêmes restrictions agricoles. Les autorités rappellent toutefois que les récentes pluies restent insuffisantes pour rétablir l'équilibre hydrique de cette région aride. Les réserves disponibles sont principalement destinées à l'alimentation en eau potable et aux cultures essentielles. Selon plusieurs études, la recharge des nappes dépend fortement des précipitations sur l'Anti-Atlas, tandis que les prélèvements actuels dépassent les capacités naturelles de renouvellement, entraînant une baisse des ressources et une augmentation de la salinité des eaux. Face à cette situation, les experts estiment que la priorité doit être accordée à la préservation des cultures traditionnelles et stratégiques, notamment le palmier dattier, pilier économique et patrimonial des oasis de Tata. La pastèque, considérée comme une culture saisonnière et plus exigeante en eau, ne pourrait être

développée que dans des conditions hydriques favorables. À travers ces restrictions, les autorités cherchent à garantir la sécurité hydrique de la province, protéger les nappes souterraines et orienter progressivement l'agriculture locale vers des cultures à forte valeur ajoutée mais moins gourmandes en eau, afin de concilier développement économique et durabilité environnementale. Le 08/06/2026
Source web par : medias24
https://medias24.com/2026/01/12/agriculture-tata-peut-elle-encore-se-permettre-de-cultiver-les-pasteques-1610515/ www.darinfiane.com www.cans-akkanaitsidi.net www.chez-lahcen-maroc.com